PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Séance extraordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le trente (30) septembre deux mille vingt-six (2026), à 18 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6 et maire suppléante, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Marc-André Cournoyer, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum. Monsieur Christyan Dufour, maire, a avisé de son absence et est absent du territoire de la municipalité.

Madame Pamela Harvey, greffière-trésorière adjointe, est la secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a notifié par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil présents et absent. Les membres du conseil présents constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

Les membres du conseil consentent unanimement à traiter le sujet de la résolution 2026-09-358 lors de la présente séance.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, la maire suppléante se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la maire suppléante à 18 h.

2026-09-356 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après.

Ordre du jour
Séance extraordinaire du 30 septembre 2026

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance;

3. Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Modification au contrat accordé à Les entreprises Carl Tremblay Inc. via la résolution 2026-06-206 - Directive de changement DC-A-01;

4. Bibliothèque municipale – Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations sous-volet 2.1 pour le renouvellement du mobilier et annulation de la résolution 2026-09-354;

5. Projet Signature – Octroi d'un contrat pour la pose de clôture et annulation du mandat accordé à Clôture JM (Joël Marcoux) via la résolution 2026-07-279;

6. Période de questions;

7. Levée de la séance.

Adoptée

2026-09-357 **Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Modification au contrat accordé à Les entreprises Carl Tremblay Inc. via la résolution 2026-06-206 - Directive de changement DC-A-01;**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du bloc sanitaire au terrain de de jeux de l'Islet à Les entreprises Carl Tremblay Inc. en vertu de la résolution numéro 2026-06-206 adoptée le 1er juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires en raison de pourriture découverte lors des travaux de démolition de l'intérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires font l'objet d'une directive de changement portant le numéro DC-A-01 qui a été émise par monsieur Vincent Boulianne, architecte, de la firme Boulianne Charpentier, architectes, le 25 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le coût supplémentaire associé à cette modification est de 22 807.55 $ plus taxes, tel que détaillé à la directive de changement numéro DC-A-01;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la modification du contrat accordé à Les entreprises Carl Tremblay Inc. pour les travaux de construction des jeux d'eau afin d'y inclure les travaux supplémentaires relatifs à l'ajout de terre végétale, le tout au montant de 22 807.55 $ plus taxes;

QUE cette modification soit réalisée conformément à la directive de changement numéro DC-A-01 qui a été émise par monsieur Vincent Boulianne, architecte, de la firme Boulianne Charpentier, architectes, le 25 septembre 2026;

QUE madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, soient autorisées à signer tout document nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2026-09-358 **Bibliothèque municipale – Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations sous-volet 2.1 pour le renouvellement du mobilier et annulation de la résolution 2026-09-354**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres a pris connaissance des modalités du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications et souhaite soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 (Intervention visant l'achat de biens meubles);

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'acquisition et l'achat de mobilier neuf afin de remplacer le mobilier devenu désuet de la bibliothèque municipale, garantissant ainsi un environnement moderne, sécuritaire, inclusif et adapté aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit formellement approuver le dépôt du projet et la demande d'aide financière auprès du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le coût total estimé du projet d'achat de mobilier s'élève à 38 109 $ plus taxes (40 010 $ taxes nettes);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à assumer la part des coûts du projet non couverte par l'aide financière demandée au ministère, soit un montant estimé à 19 054.50 $ plus taxes (20 005 $ taxes nettes);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts futurs d'exploitation, d'entretien et de fonctionnement du mobilier acquis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'APPROUVER le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations – sous-volet 2.1 du ministère de la Culture et des Communications pour le projet de remplacement du mobilier désuet de la bibliothèque municipale dont le coût total s'élève à 40 000 $ taxes incluses;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents administratifs relatifs à ce projet, soit notamment la demande d'aide financière et la convention à intervenir avec le ministère;

DE CONFIRMER l'engagement de la municipalité à injecter les fonds budgétaires nécessaires pour couvrir sa quote-part du montage financier et à assurer la pérennité du mobilier ainsi acquis, soit 20 005 $ taxes nettes;

D'ANNULER la résolution numéro 2026-09-354 portant sur le même sujet.

Adoptée

2026-09-359 **Projet Signature – Octroi d'un contrat pour la pose de clôture et annulation du mandat accordé à Clôture JM (Joël Marcoux) via la résolution 2026-07-279**

CONSIDÉRANT le projet Signature qui est présentement en cours de réalisation derrière l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER Groupe NOCH Inc. (Clôtures STRATÉGI-K) pour l'achat et l'installation de clôture en maille galvanisée de 4 pieds de hauteur, le tout selon le devis portant le numéro 1097652475 et daté du 20 septembre 2026;

DE MODIFIER la résolution numéro 2026-07-279 afin d'annuler le mandat qui a été autorisé en faveur de Clôture JM (Joël Marcoux);

QUE le financement de cette dépense soit autorisé à même les fonds dédiés au projet Signature.

Adoptée

2026-09-360 **Vente de sable MG-112**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre le MG-112 que la municipalité détient en trop sur le site de l'écocentre au montant de 5 $ la tonne et que le tout soit géré par le responsable de la voirie et des travaux publics ou son remplaçant.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 18 h 32.

_____	_____
Noëlle-Ange Harvey,	**Pamela Harvey, notaire, DMA**
Maire suppléante	**Directrice générale et greffière-trésorière**

Attestation du maire

Je, Noëlle-Ange Harvey, maire suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Noëlle-Ange Harvey,
Maire suppléante

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 octobre 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.